



## News Ascaro

Janvier 2014

### Affaires internes : nouveau nom, nouveau logo

Nous vous avons informé en décembre de l'année dernière déjà que Ascom Pensionskasse allait changer de nom au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et qu'elle s'appellerait désormais Ascaro Vorsorgestiftung. Pourquoi ? A l'origine, Ascom Pensionskasse était la caisse de pension du groupe Ascom pour les entreprises suisses. Ces dernières années plusieurs parties d'entreprises sont devenues autonomes et peu à peu l'APK est devenu une fondation collective comprenant plus de 20 entreprises affiliées. Parallèlement, le nombre des assurés actifs et des retraités a diminué.

Mais le nombre de bénéficiaires ne devrait quant à lui pas diminuer. C'est pourquoi le Conseil de fondation a clairement décidé, lors de ses discussions sur la stratégie, de continuer à ouvrir la fondation et à se positionner encore plus clairement sur le marché en tant que fondation de prévoyance indépendante autonome afin d'obtenir de nouvelles affiliations d'entreprises. Ce « départ vers de nouveaux rivages » mérite d'être souligné par un nouveau nom et un nouveau logo (Corporate Design). Le Conseil de fondation et la direction sont convaincus d'avoir ainsi franchi une nouvelle étape positive importante sur le long terme dans le cadre de

### Vous trouverez dans ce numéro

- Affaires internes : nouveau nom, nouveau logo
- Placements : résultats positifs à fin novembre 2013
- Ascaro construit 87 nouveaux logements à Berne-Brünnen
- Règlement de prévoyance
- 2,5% d'intérêts sur le capital d'épargne en 2014
- Dès 2014 : plusieurs plans de prévoyance au choix
- Les rentes ne changeront pas en 2014
- Mutations au sein du Conseil de fondation

l'évolution de Ascaro Vorsorgestiftung pour le bien de toutes les parties concernées (assurés actifs, retraités, entreprises, associés).

## **Placements : résultats positifs à fin novembre 2013**

La tendance positive sur le marché des capitaux s'est poursuivie en dépit des incertitudes rencontrées. Dans ce contexte, l'Ascaro (APK) a réalisé une performance de 5,9 % à fin novembre 2013. Le taux de couverture s'élève ainsi à environ 108 %, compte tenu de l'évaluation du capital de couverture des rentes à 2,5 %. Dans ce contexte, l'Ascaro reste prudente et s'en tient à la sous-pondération des obligations. Les placements en actions sont réduits pour la plupart aux valeurs stratégiques.

## **Ascaro construit 87 nouveaux logements à Berne-Brünnen**

En 2012 et 2013, Ascaro Vorsorgestiftung a construit à Berne-Brünnen un ensemble de 87 logements représentant un investissement de près de 32 millions de francs. Les travaux ont été achevés fin novembre 2013. 75 % des logements étaient déjà loués avant la fin des travaux, ce qui témoigne de leur attrait. Une fois que tous les logements seront loués, le rendement brut de cette construction attrayante sera d'un peu plus de 5 %.

## **Règlement de prévoyance valable dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014**

Nous vous avons déjà informé dans notre lettre d'information du mois de septembre des modifications du règlement de prévoyance valables pour tous les assurés actifs et les bénéficiaires de rente. Pour rappel : les prestations suivantes vont être adaptées au 1<sup>er</sup> janvier 2014 :

- suppression de la contribution aux frais funéraires ;
- réduction de la rente d'enfant d'un retraité ;
- réduction de la rente de conjoint si le conjoint survivant a plus de dix ans de moins que l'assuré décédé.

Ces modifications concernent le droit à toutes les prestations dues dès le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Les rentes déjà en cours ne sont pas concernées.

Le nouveau règlement de prévoyance sera distribué en janvier 2014. Il est bien entendu disponible dans la version en vigueur à tout moment sur notre site Internet.

## **2,5 % d'intérêts sur le capital d'épargne des assurés actifs en 2014**

Le Conseil de fondation fixe le taux d'intérêt servi sur les capitaux d'épargne à 2,5 %, soit à 0,75 % de plus que le taux minimum fixé par le Conseil fédéral pour 2014. Les assurés actifs et les bénéficiaires de rente sont par conséquent sur un pied d'égalité concernant la rémunération de leurs capitaux.

## **Dès 2014 : plusieurs plans de prévoyance au choix**

Pour répondre aux besoins de nouvelles affiliations, Ascaro Vorsorgestiftung proposera dès 2014 une offre de base comprenant plusieurs plans de prévoyance. Un plan d'épargne individuel peut également être offert aux employeurs qui ont plus de 50 collaborateurs.

Pour en savoir plus : [www.ascaro.ch](http://www.ascaro.ch).

## **Les rentes ne changeront pas en 2014**

Les rentes en cours ne changeront pas en 2014. En sa qualité de fondation collective, Ascaro Vorsorgestiftung ne peut, sur la base des dispositions légales, améliorer les prestations versées que si la réserve pour fluctuation des titres est constituée à 75 %.

Compte tenu du résultat escompté vers la fin 2013, Ascaro (APK) va pratiquement atteindre cette valeur cible, ce qui permettra à l'avenir au moins une marge de manœuvre pour les adaptations de rente. Tous les bénéficiaires de rente recevront comme à l'accoutumée l'attestation requise pour leur déclaration d'impôt en janvier 2014.

## **Mutations au sein du Conseil de fondation**

Suite à la résiliation de leur contrat de travail, Martin Zwyszig, Ascom Management AG, et Daniel Bösch, Sitasys AG, ont démissionné de leur fonction de membre du Conseil de fondation.

L'assemblée des délégués a élu Markus Rügsegger, Quantex AG, comme nouveau représentant des employés au sein du Conseil de fondation. Madame Bianka Wilson a été nommée représentante des employeurs par le Conseil d'administration d'Ascom Holding SA.

Nous remercions les membres sortants pour leur engagement en faveur de la fondation et souhaitons beaucoup de succès et de satisfaction aux nouveaux membres du Conseil de fondation.

